



**Réponse du Conseil communal
à l'interpellation 06-604 des
groupes radical, popvertssol, libéral et
socialiste, concernant l'accueil
parascolaire des 4-12 ans
au Centre de vie pour écoliers (CVE)
« Le Carambole »**

(Du 25 octobre 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 18 juillet 2006, les groupes radical, popvertssol, libéral et socialiste ont déposé l'interpellation suivante, munie de la clause d'urgence :

En date du 7 juillet 2006, délai final des inscriptions pour le Centre de Vie pour Ecoliers (CVE), la situation s'avère critique puisque environ 49 enfants ne pourront être reçus dans la structure d'accueil du Carambole par manque de place.

Le Service de la Jeunesse et Intégration, au fait de cette situation déjà fin juin, a élaboré une solution dans un délai record et proposé au Conseil Communal l'ouverture, dans les locaux de l'ancien collège primaire de la Maladière, d'un lieu d'accueil temporaire rattaché au Carambole pour un coût total annuel de 85'000 francs net environ qui pourrait être couvert l'année scolaire 2006 – 2007 par un arriéré de subvention de l'Etat de 100'000 francs versés récemment, montant qui n'a pas été inscrit dans le budget, ni dans le boucllement intermédiaire d'avril 2006. Cette proposition ne grèverait alors pas les comptes 2006. Le finance-

ment de cette structure pour les années suivantes devrait par contre être inscrit au budget.

Dans sa séance du 3 juillet, le Conseil communal a refusé cette proposition en raison de la situation financière générale, rendue plus difficile encore suite au refus populaire d'une hausse du coefficient fiscal. Si nous pouvons comprendre ce motif, il nous paraît cependant indispensable de ne pas faire subir les économies nécessaires aux familles.

De plus, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous apprenons qu'un déficit de places existe également au sein du CVE Le Domino, qui dessert le collège de la Coudre. Ce qui montre que le manque de places d'accueil ne se résume pas à un épiphénomène au centre ville, mais à un profond déséquilibre entre l'offre et la demande sur l'ensemble de la Commune. Nous rappelons que seuls les deux CVE objets de l'interpellation sont ouverts à la journée continue. Deux autres sont ouverts de 06h45 à 14h00 et le cinquième, aux Acacias, n'ouvre ses portes que 10h00 à 14h00. L'épineuse question de la prise en charge des enfants durant les vacances scolaires reste au demeurant sans réponse aujourd'hui.

Il apparaît donc nettement qu'une politique familiale réaliste doit être une des priorités des élus d'autant que cette ligne fait partie des objectifs prioritaires du programme de législature entériné par le Conseil général et ce, malgré les nécessités d'économie. Il nous semble regrettable que tant de familles ne puissent trouver de solution pour l'accueil de leurs enfants en dehors des heures d'écoles, entre autre dans des structures mises à disposition par les collectivités publiques.

Ces parents ne peuvent pas tous se tourner vers d'autres solutions dans un délai aussi court, et ne doivent pas non plus se risquer à des solutions bancales qui ne pourraient être que néfaste dans leurs activités professionnelles. Actuellement, vu la situation économique favorable, il est plus que jamais nécessaire que les parents puissent compter sur la collaboration des collectivités publiques, des employeurs et de leur propre parenté pour assurer des conditions d'accueil parascolaire appropriées pour leurs enfants. Il y va également du bien-être des enfants qui ont la garantie d'être nourris et gardés de manière responsable par exemple par des professionnels dans le cadre des CVE.

C'est pourquoi, les signataires demandent au Conseil communal :

- 1) *si, voyant l'ampleur du problème, il peut envisager de revenir sur sa décision du 3 juillet dernier,*
- 2) *dans le cas contraire, comment il envisage de contribuer à trouver des solutions d'accueil pour la cinquantaine d'enfants concernés à la rentrée 2006,*
- 3) *quelles sont les causes identifiées de cette explosion des demandes d'accueil parascolaire,*
- 4) *comment évalue-t-il l'évolution de la demande d'accueil parascolaire durant les années à venir,*
- 5) *quelles pistes et solutions envisage-t-il pour assurer une capacité d'accueil publique pour les années à venir et éviter le renouvellement d'une telle situation,*
- 6) *quelles en seront les conséquences budgétaires ?*
- 7) *qu'en est-il du soutien financier de l'Etat, attendu depuis longtemps dans ce dossier, conformément aux réponses données par le Conseil d'Etat au Grand Conseil début 2005 à la motion de Madame Pierrette Erard ? »*

Lors de la séance du Conseil général du 4 septembre 2006, Madame Fabienne Spichiger, première signataire, a fait savoir que le texte de cette interpellation urgente pouvait être considéré comme un développement écrit, de sorte que nous y répondons sous la même forme, en application de l'article 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel.

Questions 1 et 2

A la fin du mois de juillet 2006, notre Conseil a pris acte de la volonté politique exprimée par le biais de cette interpellation cosignée par des élus de quatre des cinq groupes représentés au Conseil général et il a considéré qu'il avait le « feu vert » d'une large majorité de votre Autorité pour engager les dépenses supplémentaires, certes modestes, induites par l'élargissement de l'offre proposée. Nous avons donc chargé la Direction de la Jeunesse et de l'Intégration d'ouvrir cette antenne temporaire du Carambole, située au sein de l'ancien Collège de la Maladière. Ainsi, depuis le 21 août dernier, vingt-deux places journalières en faveur d'enfants pré-scolarisés et scolarisés au sein de la Nouvelle Ecole de la Maladière sont offertes, sur la période de 11 à 14 heures.

Nous profitons de l'occasion pour remercier l'ensemble des acteurs de ce dossier qui ont réussi à mettre sur pied en trois semaines ouvrables ce nouveau lieu d'accueil extra-familial.

Par le biais de cette mesure, nous avons pu satisfaire l'immense majorité des demandes laissées en suspens à fin juin 2006, en permettant l'accueil hebdomadaire de 43 enfants supplémentaires.

Compte tenu de la fréquentation existante de 100 enfants au sein du CVE principal « Le Carambole », ce sont donc au total 143 enfants qui sont accueillis en ces deux lieux, pour soixante-sept places autorisées. En terme de ratio, on constate que, durant l'année scolaire, chaque place est occupée en moyenne par 2,13 enfants, démontrant par-là le haut niveau de la demande des familles, d'une part, et la diversité des taux de placements, d'autre part.

Il est bien évident que si nous avons dû confirmer notre refus, nombre de familles se seraient retrouvées, à très brève échéance, sans solution alors qu'une large majorité d'entre elles plaçaient leurs enfants au Carambole depuis plusieurs années. L'impact sur les plans familial et professionnel aurait sans doute été très important. Compte tenu de la récente décision de la population en matière de fiscalité ainsi que de la volonté commune de nos deux autorités en matière de maîtrise des finances, nous n'avons dans un premier temps pas souhaité prendre une décision dictée uniquement par une croissance inattendue de la demande ainsi que par un contexte assez émotionnel.

Dans le cadre du processus de reprise de l'ancienne crèche La Barbouille, nous avons par ailleurs essuyé le reproche d'avoir dû créer, dans l'urgence que commandaient les circonstances, des postes de travail réguliers sans l'accord préalable de votre Autorité. Dans notre refus initial, nous avons donc également tenu compte de votre volonté – que nous partageons – de voir les procédures et les compétences décisionnelles de chacun respectées.

Question 3

A titre de préambule, nous relèverons que l'augmentation significative de la demande constatée sur le ressort scolaire Promenade-Maladière principalement, et sur celui de La Coudre subsidiairement, était assez difficilement décelable ces derniers mois, dès lors que les deux centres de vie pour écoliers qui offrent des horaires élargis (La Maladière et La Coudre)

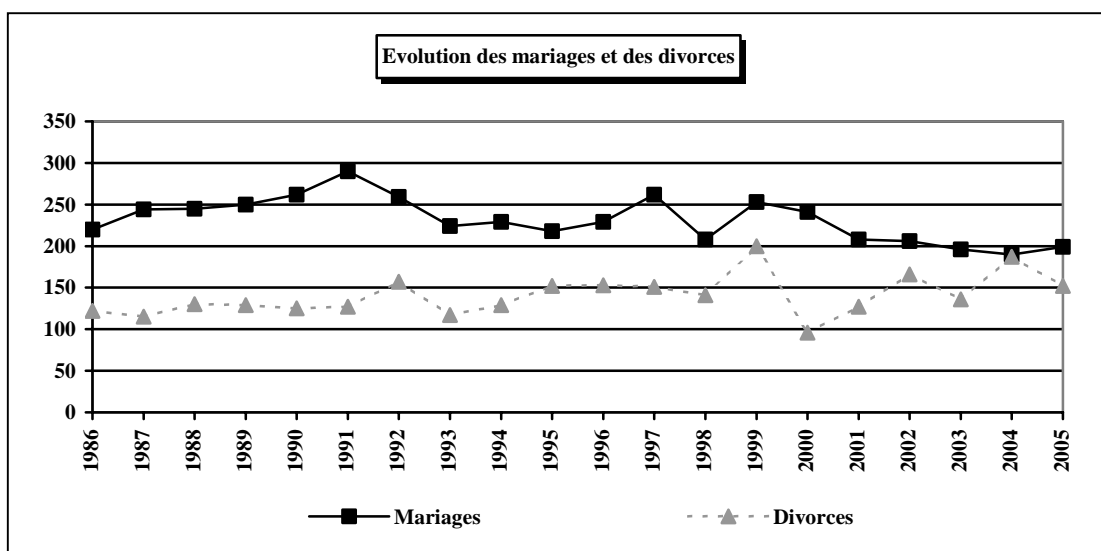
ne présentait plus de listes d'attente dès le mois de février 2006. Ainsi, sur l'ensemble du territoire, les demandes en suspens issues de la campagne d'inscriptions 2005-2006 et celles provenant de nouveaux arrivants au 1^{er} janvier 2006 ont soit été satisfaites valablement, soit retirées au profit d'alternatives.

Plusieurs facteurs conjoints ou distincts permettent d'expliquer, dans une certaine mesure, la situation de surchauffe rencontrée cet été :

- A partir du 3^e trimestre 2005, la situation sur le marché du travail s'est améliorée de manière importante et rapide, ce qui, traditionnellement, profite d'abord aux femmes qui souhaitent augmenter ou reprendre une activité.
- Sur le plan scolaire, nous assistons à une augmentation régulière de l'inscription d'enfants à l'école enfantine des quatre ans, de sorte que l'accueil d'enfants de ce degré est aussi en constante augmentation. D'ailleurs, la Direction des écoles enfantines et primaires reçoit de plus en plus de demandes de scolarisation d'enfants en dehors de leur quartier d'habitation précisément parce qu'une offre correspondant aux besoins des familles n'existe qu'en deux lieux de la Ville (Maladière et La Coudre). Cette situation pose de sérieuses difficultés en termes d'organisation scolaire et provoque souvent, en cas d'impossibilité objective, des conflits et tensions entre la Direction des écoles enfantines et primaires et les familles.
- La nature de l'offre proposée est également un facteur déterminant. Les CVE exploités en temps d'ouverture élargi ont vu leur taux de fréquentation augmenter régulièrement ces dernières années. Pour l'année scolaire en cours, nous sommes proches de l'occupation maximale pour la période de la mi-journée, à l'exception du mercredi. Nous nous situons à plus ou moins 80% de la capacité autorisée durant les deux heures qui précèdent l'entrée en classe et durant les trois heures trente qui suivent la fin de l'école. A l'inverse, nous assistons à une diminution de la fréquentation avant l'école dans les CVE qui n'ouvrent que de 6h45 à 14h00 parce que les familles sont obligées de se tourner vers d'autres solutions, qui ne présentent pas toutes les garanties offertes par exemple par les parents organisés dans le cadre de l'association « Accueil familial de jour ». Nous avons notamment pu observer l'augmentation des cas de familles d'accueil qui exer-

cent leur activité en toute illégalité. Le nombre d'enfants livrés à eux-mêmes est certainement aussi assez important, selon les constats de nombre de nos spécialistes sur le terrain, qu'il s'agisse d'enseignants, d'éducateurs ou encore d'assistants sociaux.

- Le développement de nouvelles zones d'habitat a évidemment des conséquences en matière de besoins d'équipement extra-familial ou scolaire. A titre d'exemple, le ressort scolaire Promenade-Maladière est directement concerné par le formidable développement de l'habitat dans le secteur du Crêt-Taconnet. En sus, le niveau socio-économique de ces nouveaux résidents est également déterminant à mesure où, en présence d'appartements de haut standing, nous rencontrerons plus souvent une situation où les deux conjoints travaillent à des taux d'activité importants.
- Le nombre important de divorces qui interviennent lorsque l'âge théorique de l'enfant se situe entre 5 et 12 ans a également une incidence sur l'augmentation de la demande. Une enquête réalisée par l'ARTIAS en 2003 à l'échelle romande montre en effet que la séparation ou le divorce interviennent, en termes statistiques, lorsque l'âge théorique de l'enfant est d'une année, de 5 ans, puis tous les deux ans jusqu'à l'adolescence. La structure familiale traditionnelle est donc plus stable lorsque l'enfant est en âge de fréquenter une structure de type « crèche » (0-5 ans) que lorsqu'il entre en phase de scolarisation. Les bouleversements familiaux ainsi observés à grande échelle entraînent évidemment un besoin en ressources financières supplémentaires qui conduit nombre de femmes à reprendre une activité professionnelle ou à augmenter celle déjà exercée.



Questions 4 et 5

La récente étude effectuée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) démontre que les structures d'accueil collectives de jour et les parents de jour ne couvrent que 40 % des demandes des familles. La même étude précise que les besoins, à l'échelle nationale, pourraient augmenter de 21% d'ici à 2015 en cas de poursuite du développement économique et démographique tel que nous le connaissons ces dernières années.

Sur la base des données dont nous disposons à la dernière rentrée scolaire, nous avons pu établir les taux d'activité moyens des pères et mères qui placent leurs enfants dans deux CVE desservant des bassins scolaires assez comparables. Le CVE de La Coudre bénéficie d'un taux d'ouverture élargi, tandis que celui de Serrières ne bénéficie que d'une offre d'accueil partielle, entre 6h45 et 14h00.

La Coudre - 35 places - 70 familles								
catégories de revenu imposable	nb de familles valeur en %		couples	ménages monoparentaux	couples		ménages monoparentaux taux d'activité	tx d'activité moyen par catégorie de revenu
					taux d'activité du père	taux d'activité de la mère		
0 - 35900	18	26%	5	13	87.5%	85%	69%	80.5%
36000 - 50900	14	20%	6	8	97%	63%	86%	82.0%
51000 - 65900	5	7%	5	0	94%	72%	0%	55.3%
66000 - 80900	11	16%	11	0	100%	67%	0%	55.7%
81000 - 95900	6	9%	5	1	100%	84%	100%	94.7%
96000 - 110900	5	7%	5	0	100%	54%	0%	51.3%
111000 - 125900	3	4%	3	0	100%	70%	0%	56.7%
126000 et plus	8	11%	8	0	100%	66%	0%	55.3%
	70	100%	48	22 (31.5%)	97.3%	70.1%	85.0%	

Serrières - 25 places - 31 familles								
catégories de revenu imposable	nb de familles valeur en %		couples	ménages monoparentaux	couples		ménages monoparentaux taux d'activité	tx d'activité moyen par catégorie de revenu
					taux d'activité du père	taux d'activité de la mère		
0 - 35900	6	19%	1	5	50%	50%	88%	63%
36000 - 50900	3	10%	1	2	100%	0%	55%	52%
51000 - 65900	6	19%	4	2	95%	56%	100%	84%
66000 - 80900	5	16%	5	0	94%	71%	0%	55%
81000 - 95900	3	10%	3	0	80%	77%	0%	52%
96000 - 110900	6	19%	6	0	97%	56%	0%	51%
111000 - 125900	2	7%	2	0	100%	65%	0%	55%
126000 et plus	0	0%	0	0	0%	0%	0%	0%
	31	100%	22	9 (29%)	88%	63%	81%	

Ces moyennes ne tiennent pas compte des pères et mères sans activité, en raison d'une situation de chômage, de maladie, d'invalidité ou d'études notamment.

A partir de ces données, nous pouvons poser les constats suivants :

- Quelle que soit la typologie de la famille, les taux d'activité des pères et mères des enfants placés se situent à un niveau élevé, de sorte que l'accueil parascolaire semble bel et bien servir à harmoniser les vies professionnelles et familiales et non à permettre à certains parents de se décharger de leur tâche éducative. Nous rappelons ici qu'à nos yeux, ce dispositif ne doit pas d'abord permettre, comme dans les crèches, d'offrir aux enfants un cadre principal de socialisation, dans la mesure où celui-ci est assuré par l'école, par la participation à des activités sportives ou culturelles

ou tout simplement par le biais de l'insertion dans la vie des quartiers. De cette volonté politique découle le fait que ces prestations s'adressent pour l'essentiel et en priorité à des familles dans lesquelles le parent concerné ou les conjoints exercent une activité professionnelle. De même, la prise en charge de chaque enfant est déterminée selon la réalité professionnelle et sociale de sa famille.

- L'offre élargie permet à un nombre plus important de familles monoparentales d'exercer une activité professionnelle à un taux d'activité plus élevé, ce qui permet notamment de réduire notre intervention au niveau de l'aide matérielle pour défaut de gain.
- Pour les couples faisant ménage commun et à partir d'un revenu imposable de 66'000 francs, correspondant à la notion admise de « classe moyenne inférieure », les taux d'activité de chacun des conjoints sont en augmentation, en présence d'une offre d'accueil parascolaire à la journée complète.
- A Serrières, aucune famille ne dispose d'un revenu cumulé égal ou supérieur à 126'000 francs, tandis que 8 familles ou 11% de l'ensemble des parents à la Coudre disposent d'un revenu dans cette catégorie, qui concentre généralement des personnes hautement qualifiées, occupant des postes à responsabilités. Nous pouvons probablement en déduire qu'à défaut d'une offre institutionnelle adaptée, cette catégorie de la population aisée peut facilement se tourner vers d'autres solutions, au détriment de la mixité sociale de nos structures.
- Les impacts négatifs liés à l'exploitation d'un CVE de manière partielle se manifestent sur l'employabilité, en particulier des femmes et sur la capacité contributive des parents au financement de l'accueil parascolaire. Nos comparatifs de coûts bruts d'une place d'accueil montrent que proportionnellement, une place exploitée de manière partielle coûte 22% plus cher que celle exploitée à la journée entière. L'excédent de charges pour notre collectivité est encore aggravé par des taux de fréquentation inférieurs en temps d'ouverture restreint, par la seule inadéquation entre l'offre et les besoins croissants de la population concernée.

Notre dispositif parascolaire existe depuis bientôt dix ans maintenant et a connu une croissance assez extraordinaire durant ce laps de temps. L'ensemble des indicateurs dont nous disposons aujourd'hui nous mon-

trent que les besoins des familles en la matière continueront à croître sur le long terme. Dans les années à venir, une forte pression continuera donc à s'exercer sur les autorités en vue d'une extension de notre offre à la journée complète aux quatre coins de la ville ainsi qu'à tout ou partie des vacances scolaires. Y faire face fait partie des objectifs énoncés dans notre programme politique 2006-2009, puisqu'une politique familiale ambitieuse concourt tout à la fois au développement du tissu économique et au maintien de la cohésion sociale et de la sécurité.

Questions 6 et 7

Pour l'année 2006, en chiffres arrondis, notre dispositif parascolaire, qui ne répond qu'imparfaitement aux besoins dans certains bassins scolaires, entraînera une charge brute de 1'970'000 francs. Cette somme correspond à 168 places régulières et aux 22 places du « Carambole II » ouvertes dès le 15 août 2006. Les contributions parentales s'élèveront à 400'000 francs et les subventions à 50'000 francs, de sorte que la charge résiduelle nette attendue sera de 1'520'000 francs.

Nous relèverons à cet égard que la part de financement assurée par les parents dans ce domaine est nettement inférieure à celle observée dans les crèches communales (20,5 % contre 33,5% de la charge brute annuelle). Pourtant, le barème communal applicable à l'accueil parascolaire prévoit un taux de contribution des familles, sur chaque palier de revenu imposable, plus important que dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Pour les hauts revenus, une famille disposant d'un revenu égal ou supérieur à 126'000 francs paiera le prix de journée complet dans un CVE, soit 53.30 francs, mais un prix plafonné à 73.60 francs dans une crèche, ce qui correspond à un subventionnement de la part de la commune de domicile de l'enfant à hauteur de 8%.

Cette différence de capacité contributive des parents entre types de structures s'explique par deux facteurs :

- Le nombre nettement plus élevé de familles monoparentales ou recomposées pour les enfants d'âges préscolaire et scolaire (cf réponse n° 3).
- Le fait que l'offre parascolaire ne s'adresse qu'à des enfants domiciliés et scolarisés sur le territoire communal, tandis que nos crèches accueillent aussi des enfants domiciliés à l'extérieur, dont les

parents jouissent de revenus sensiblement plus élevés que la moyenne observée en notre ville.

Selon nos plus récentes simulations, l'élargissement des horaires à la journée complète au sein des CVE « le Mikado » (Acacias), « le Cerf-Volant » (Serrières) et « le Serpentin » (Parcs-Vauseyon) entraînerait pour notre ville, à nombre de places autorisées et exploitées identique, une dépense annuelle supplémentaire de l'ordre de 650'000 francs.

Cette somme serait d'abord réduite, de manière dégressive et durant trois ans, par l'obtention de subventions fédérales à hauteur d'un montant total estimé de 141'500 francs pour l'ensemble de la période. Les Chambres fédérales viennent en effet d'accepter le deuxième crédit d'impulsion à la création de places d'accueil extra-familial d'un montant maximal de 120 millions de francs, pour les années 2007-2011, en diminution de 40 % par rapport au crédit initial attribué aux années 2003-2006.

En ce qui concerne l'intervention financière du Canton, nous rappelons qu'en février 2005, dans sa réponse à la motion de Mme Pierrette Erard sur l'harmonisation des horaires scolaires, le Conseil d'Etat a clairement fait part de son choix de maintenir l'organisation scolaire de proximité que nous connaissons de longue date et de développer une offre parascolaire plutôt que de tendre vers un modèle d'école en continu par exemple. Ce choix, largement admis par le Grand Conseil neuchâtelois et les milieux professionnels concernés, entend préserver le caractère décentralisé de notre organisation scolaire d'une part et offrir aux parents actifs une prise en charge de leurs enfants adaptée aux réalités sociales et professionnelles contemporaines d'autre part.

Ce choix permet également de bien distinguer les structures d'apprentissage de celles de loisirs et de temps libre, en respectant mieux les rythmes d'évolution propres à chaque enfant.

Le Conseil d'Etat entendait donner une forte impulsion au développement de l'offre parascolaire dans le canton par le versement de subventions dès la rentrée scolaire 2005-2006. C'est la raison pour laquelle notre budget 2006 retient à ce titre des recettes à hauteur de 150'000 francs. Le gouvernement cantonal citait d'ailleurs en exemple notre dispositif et invitait les nombreuses communes encore inactives dans ce domaine à s'en inspirer largement.

A l'automne 2005, alors que notre budget était déjà bouclé, le nouveau Conseil d'Etat a décidé de revenir sur les engagements pris par son prédécesseur en refusant d'attribuer les subventions attendues pour l'accueil parascolaire d'une part et en gelant le développement de nouvelles places en crèche d'autre part. Les comptes 2006 de notre collectivité seront ainsi péjorés du montant précité de 150'000 francs.

Par ailleurs, le projet de révision du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les structures d'accueil de jour, largement abouti et admis par les partenaires de ce dossier, a été purement et simplement abandonné. Dans la foulée, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en chantier une refonte totale de la loi cantonale avec une entrée en vigueur au 1^{er} août 2007, plus probablement au 1^{er} janvier 2008.

L'exécutif cantonal a confirmé que le projet de nouvelle loi sur l'accueil extra-familial des 0-12 ans engloberait bel et bien le subventionnement de l'accueil parascolaire en tant qu'un des trois piliers essentiels de ce domaine de prestations, aux côtés de l'accueil en crèche et des parents de jour à domicile. Cette avancée législative pour notre canton correspond d'ailleurs aussi à la nécessité d'une mise en conformité avec la loi fédérale, en vigueur depuis le 1^{er} février 2003.

Dans la perspective de la prochaine révision légale sur les contributions fiscales directes, le groupe de travail chargé de préparer la nouvelle loi sur l'accueil extra-familial a récemment adressé une recommandation à la Commission chargée de la révision de la législation en matière de fiscalité, lui demandant d'introduire le principe de déductibilité des frais de garde des enfants placés dans une structure d'accueil de jour.

Les conditions de ce financement tant attendu de la part de l'Etat de Neuchâtel ne sont bien évidemment pas encore déterminées, mais nous pouvons raisonnablement espérer, en fonction de la qualité et de l'étendue de notre dispositif, une somme annuelle au moins équivalente à celle de 150'000 francs évoquée ci-dessus. Le début de ce soutien financier pourrait se situer, au plus tôt, au début de la rentrée scolaire 2007-2008.

Ainsi, si nous décidions d'étendre notre dispositif en temps d'ouverture élargi à l'ensemble du territoire communal à compter de la rentrée scolaire 2007-2008, nous devrions engager un montant supplémentaire estimé à 1'358'500 francs pour les trois premières années (ou un peu plus de 450'000 francs par année en moyenne), déductions faites de

l'ensemble des subventions publiques et des contributions directes des familles.

Conclusions

Nous estimons qu'il est de notre devoir de mettre à la disposition de la population, même si cette obligation n'est pas encore formellement reconnue par la législation, une offre adaptée et de qualité, qui permette de concilier harmonieusement les vies familiale et professionnelle des parents et d'assurer aux enfants, en dehors des horaires scolaires, une prise en charge qui leur permette de s'épanouir et de renforcer leurs compétences sociales dans un lieu de vie collectif. En d'autres termes, nous considérons que l'offre d'accueil parascolaire constitue une tâche publique et qu'elle concourt, avec la famille et les offres d'accueil à domicile, à préparer au mieux les enfants à leurs futures responsabilités de citoyens.

Prenant la mesure du signal politique qu'implique cette interpellation interpartis, nous souhaitons donc poursuivre le processus d'adaptation de notre offre d'accueil à la journée complète dans l'ensemble des CVE. Le réalisme financier nous incite toutefois à la prudence et nous conduira à intervenir auprès du canton pour que la réforme législative en cours permette à l'avenir aux communes d'engranger une part supplémentaire des retours fiscaux que leurs investissements dans ce domaine permettent aux entreprises de générer. Quoi qu'il en soit, nous ne pourrions nous permettre d'envisager un développement de notre offre d'accueil parascolaire tant que ce secteur ne fera pas l'objet de subventions de la part du canton, ce qui sera le cas au plus tôt à la rentrée scolaire 2007-2008, voire, plus vraisemblablement, pour le 1^{er} janvier 2008.

C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que nous vous invitons à prendre acte de la présente réponse écrite à l'interpellation 06-604.

Neuchâtel, le 25 octobre 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol